

LE GRAND PERIGUEUX

Espace Aliénor

255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2026_038

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 3 avril 2026

LE 11 avril 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	77
Votants	82
Pouvoirs	5

Secrétaire de séance : M. Florian CHANTEGREIL

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

PRESENTS :

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BARA, M. BECKER, Mme BCRET-DALLE, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, M. DUNOYER, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, M. MALLET, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. DETRIEUX, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. TALLET, M. WEBER

POUVOIR(S) :

Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS

Mme CASTAGNEDE donne pouvoir à Mme DAVID

M. GEOFFROID donne pouvoir à M. FERRAZZI

Mme MARCHAND donne pouvoir à M. LAVITOLA

Mme MASSOUBRE-MAREILAUD donne pouvoir à Mme FAURE

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que l'élection des vice-présidents est soumise aux article L5211-10 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Que l'élection des vice-présidents se fait au scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue sur deux tours. Au troisième tour, c'est la majorité relative qui s'applique et en cas d'égalité, c'est le plus âgé qui est élu.

Que tout conseiller communautaire peut être élu vice-président sans obligation de candidature préalable.

Que l'élection s'est déroulée par vote électronique en présentiel.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- procède à l'élection des vice-présidents, conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur. :

(cf procès verbal relatif à l'élection du président et des vice-présidents annexé à la présente délibération)

1^{er} VP	Michel CADET
2nd VP	Pascal PROTANO
3^{ème} VP	Claudine FAURE
4^{ème} VP	Florian CHANTEGREIL
5^{ème} VP	Véronique CHABREYROU
6^{ème} VP	Christian LECOMTE
7^{ème} VP	Fanny CASTAIGNEDE
8^{ème} VP	Laurent MOSSION
9^{ème} VP	Christelle DRUILLOLE

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026


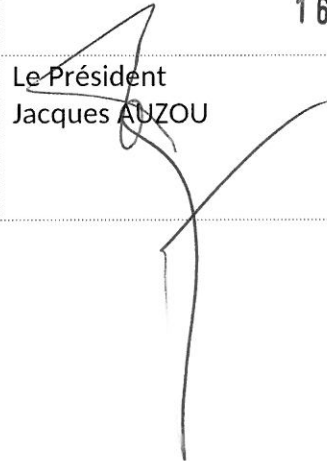
Publié le

ID : 024-200040392-20260411-DD2026_038-DE

DD2026038
SLO

10^{ème} VP	Sébastien MARTIN
11^{ème} VP	Marie-Laure FAURE
12^{ème} VP	Eric FALLOUS
13^{ème} VP	Evelyne ROUX
14^{ème} VP	Catherine DORET

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 16 AVR. 2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 16 AVR. 2026	Périgueux, le 16 AVR. 2026
Le secrétaire de séance Florian CHANTEGREIL 	Le Président Jacques AUZOU 

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le



ID : 024-200040392-20260411-DD2026_038-DE